



Cape Breton
Highlands
National Park

Parc national des
Hautes-Terres-
du-Cap-Breton

RESTRICTED AREA NOTICE - HALFWAY BROOK

AVIS DE DÉSIGNATION DE ZONE À ACCÈS RÉGLEMENTÉ – RUISSEAU HALFWAY

Effective Dates:

April 1st, 2017 – March 31st, 2018

Pursuant to section 7(1) of the *National Parks General Regulations*, the Superintendent designates the following Restricted Area within Cape Breton Highlands National Park. This Restricted Area is located approximately 2.5km south of Neil's Harbour, Nova Scotia, west of the Cabot Trail Highway and east of Halfway Brook, and encompasses some 0.3 km².

Except where explicitly authorized by the Superintendent, entry or travel by any person in this restricted area is prohibited at all times.

Thank you for your cooperation.

Violation of this prohibition is an offence under the *Canada National Parks Act* and may result in prosecution.

Période d'application :

Du 1er avril 2017 au 31 mars 2018

Conformément au paragraphe 7(1) du *Règlement général sur les parcs nationaux*, le directeur désigne la zone décrite ci après, située dans le parc national des Hautes Terres du Cap Breton, zone à accès réglementé. La zone en question se situe à environ 2,5 km au sud de Neils Harbour, en Nouvelle Écosse, à l'ouest du Cabot Trail et à l'est du ruisseau Halfway. Elle couvre une superficie d'environ 0,3 km².

Sauf autorisation expresse du directeur, il est interdit en permanence à quiconque de pénétrer ou de circuler dans cette zone à accès réglementé.

Merci de votre collaboration.

Le non respect de cette interdiction constitue une infraction constitue une infraction à la *Loi sur les parcs nationaux du Canada* et pourrait donner lieu à des poursuites.



Eric Le Bel, Park Superintendent / Directeur du parc

Date : April 1st, 2017